

## Communauté de Communes Erguzon – Argenton – Vallée de la Creuse

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'Emploi

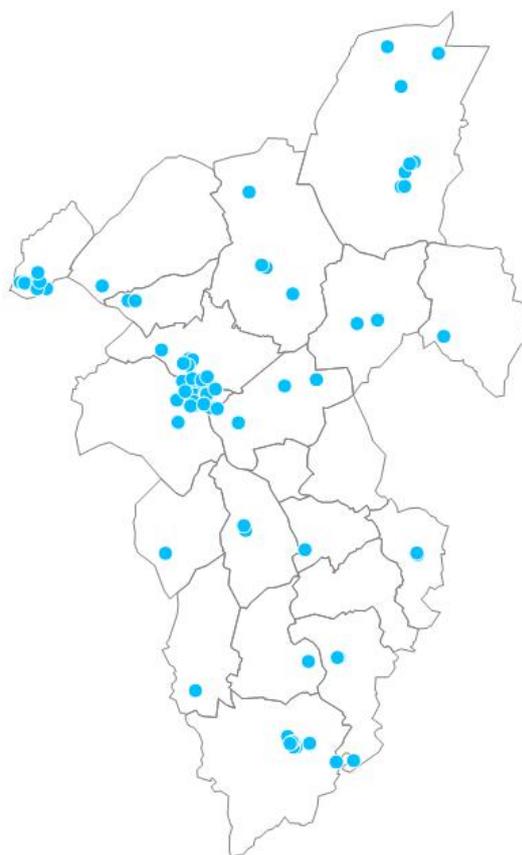
En 2019, l'ESS représente **10,4% des établissements employeurs\*** sur votre territoire.

Ce qui signifie que **7,7% des personnes salariées\*** de votre communauté de communes sont employées par des entreprises de l'ESS.

**Les trois secteurs les plus dynamiques sont\*** :

- L'Action Sociale ;
- Le secteur des **Arts, Sports & Loisirs** ;
- Celui des **Services divers**.

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
<b>CC Erguzon – Argenton – Vallée de la Creuse</b>	390	7,7%	69	10,4%
<b>Indre</b>	8 139	11,6%	889	11,8%
<b>Centre-Val de Loire</b>	92 694	10,6%	8 803	10,9%

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019